



## REMISE DES MANUELS SCOLAIRE ET DES CARTES DE CANTINE

Chaque élève doit remettre **tous les livres et sa carte de cantine** s'il est demi-pensionnaire.

**Chaque livre manquant sera remboursé**, selon le tarif établi, par les responsables légaux auprès de l'intendance.

En cas de perte de manuel et/ou de la carte de cantine l'élève devra présenter un reçu prouvant qu'il a remboursé les livres manquants et/ou la carte de cantine.

**Aucun élève ne pourra être réinscrit, aucun certificat de fin de scolarité(EXEAT) ne sera délivré si l'élève n'a pas rendu tous les livres empruntés à l'établissement.**

	CLASSES	HORAIRE	responsable
<b>LUNDI 19 JUIN 2017</b>	6A	8H00	<b>Mme EUPROSINE *UN AED</b>
	6B	9H00	
	6C	10H00	
	6/5 SEGPA	11H00	
	4/3 SEGPA	11H30	
	4A	14H00	
	4B	15H00	
	4C	16H00*	
<b>MARDI 20 JUIN 2017</b>	5A	8H00	
	5B	9H00	
	5C	10H00	
<b>30 JUIN 2017</b>	3A	<b>APRES DNB DE 11H30 à 13H00</b>	
	3B		
	3C		

.....**COUPON REPONSE**.....

Je soussigné(e) ..... responsable légal de l'élève.....classe ..... déclare avoir pris connaissance du calendrier de remise des livres.

A..... le .....Signature :